

Saint-Étienne, le 17 juillet 2017

AUDIENCE SYNDICALE AVEC LA DIRECTRICE INTER-REGIONALE – 10 JUILLET 2017

Le 10 juillet 2017, dans la ligne des mandats précédents, les nouveaux secrétaires régionaux du SNEPAP-FSU étaient reçus, à leur demande, en audience syndicale par la Directrice Inter-régionale, Mme HANICOT, en présence de la DPIP, Mme BRUCHON, afin d'échanger autour des nombreux sujets d'actualités de l'Inter-région, signaler les thèmes préoccupants concernant l'ensemble des services et de porter la voix de tous les agents.

Au sujet de la **formation continue des agents**, la DISP Rhône-Alpes Auvergne s'est félicitée d'être une des premières DI à avoir terminé la campagne de formation obligatoire des CPIP sur l'Evaluation, celle sur l'Entretien Motivationnel devant être achevée en mars 2018. L'idée d'une journée de retour sur expérience (non obligatoire) devrait voir le jour d'ici la fin de l'année, à la demande des formateurs relais. La Directrice Inter-régionale a souligné la qualité et l'implication des formateurs relais, et les retours positifs des terrains. Le SNEPAP-FSU maintient sa vigilance sur un statut clair des formateurs relais pour de meilleures conditions de travail : ce sujet devrait être évoqué dans le RPO2 (qui concerne la formation continue des agents), dont la présentation est attendue pour 2018.

Le SNEPAP-FSU a évoqué la **situation du corps des DPIP** : la réforme statutaire qui leur est très défavorable, et qui suscite beaucoup de ressentiment (http://snepap.fsu.fr/IMG/pdf/dpip_com13juin2017.pdf); les nombreuses vacances de poste de DPIP, et les difficultés que cela engendre au sein des services. Consciente de cette réalité pour un corps qu'elle qualifie de «rouage essentiel dans les services», la DISP nous explique avoir autorisé le recrutement de trois DPIP contractuels sur la région (antennes de Valence MF, Cantal, et Aiton). La DISP affirme sa volonté d'instituer des réunions thématiques régulières pour tous les DPIP, afin de favoriser les échanges. La première de ces réunions a eu lieu en fin d'année 2016, une seconde est prévue à la rentrée. Enfin, la DISP a donné consignes à l'URFQ de formations spécifiques pour les DPIP.

Le SNEPAP-FSU a de nouveau demandé que soient établis des **organigrammes précis pour les SPIP**, qui n'ont toujours pas été créés par l'Administration Centrale. Cette absence nous interroge en effet quant à la répartition des CPIP placés et du recrutement d'agents contractuels.

La région aura 7 CPIP placés titulaires à partir du mois de septembre. Ils seront informés trois semaines à l'avance de leur lieu de mission. Ce sont les DFSPIP qui doivent faire remonter leurs besoins à la DI, qui tranche ensuite en fonction du ratio ETP/nombre de mesures prises en charge sur un service (par consultation de l'infocentre APPI), ainsi que du contexte global du service.

Pour ce qui est des agents contractuels, ils sont actuellement au nombre de onze sur la région, alors que le nombre de postes vacants s'élève à une trentaine.

Au sujet de la **prévention des risques psycho-sociaux**, Le SNEPAP-FSU est revenu sur le questionnaire «Gollac»¹, qui a été diffusé sur certains services de la région (notamment Lyon et la Haute-Loire) mais pas tous, alors que ce sujet nous semble central. La DISP nous indique qu'il s'agit d'un outil non imposé, utilisable par tous les DFSPIP afin d'évaluer la situation de leur service.

En revanche, elle souhaite la tenue de commissions « REPERE » dans tous les services. Il s'agit de commissions ayant pour but de réfléchir en pluridisciplinarité à des situations d'agents en difficulté. Elles regroupent le chef de service, le responsable des ressources humaines, l'assistante sociale du personnel, le psychologue de personnel, et le médecin de prévention ; elles se tiennent hors la présence de l'agent. Le SNEPAP-FSU restera vigilant sur le fonctionnement de ces instances.

1 Pour plus de détails : www.anact.fr (Agence Nationale pour l'amélioration des Conditions de Travail)

Le SNEPAP-FSU constate que la **situation des psychologues de la région** s'est enfin normalisée. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2017, les psychologues ont obtenu une revalorisation de leur salaire (aligné sur celui des psychologues « PLAT »), et la durée de leur contrat a été portée à trois ans (au lieu de un an jusque-là). Le SNEPAP-FSU se félicite de ces avancées concernant le traitement des psychologues de la région, après avoir porté ce sujet à de multiples reprises auprès des services de la DISP.

Pour le confort de l'ensemble des personnels de la région, le SNEPAP-FSU interroge l'état des dossiers **immobiliers des services et des établissements de la région**. La DISP nous indique que certains dossiers sont terminés: Saint Etienne (extension des locaux), Clermont-Ferrand. D'autres projets sont en cours de travaux, comme Albertville, Valence (réaménagement), Privas (agrandissement), Bourgoin-Jallieu. Cependant, nombre de services demeurent dans des situations inacceptables, comme le SPIP du Puy-en-Velay. Les questions de sécurité sont prégnantes dans de nombreux SPIP, dont les locaux ne sont pas adaptés. La DISP doit, elle aussi, changer de locaux : le service des Domaines a imposé de joindre le SPIP de Lyon dans le projet : réponse définitive des locaux attendue pour le 15 septembre. Enfin, la construction de QPS (quartiers de préparation à la sortie) est en projet à Grenoble et Lyon.

Enfin, le SNEPAP-FSU revient sur la **répartition des crédits ACT (Amélioration des Conditions de Travail)** suite au CTI du 6 avril 2017. Depuis plusieurs années, le SNEPAP-FSU déplore que les SPIP soient particulièrement délaissés dans l'attribution de ces crédits. Or, cette année nous constatons que, sur une enveloppe globale d'environ 60.000 €, près du tiers a été attribué à des projets en SPIP. Nous prenons cette nouvelle comme une avancée dans la prise en compte des SPIP, et des conditions de travail des personnels qui les composent. Nous resterons vigilants à ce que cet effort soit maintenu pour les années à venir. Nous regrettons quand même que les seuls projets retenus soient exclusivement liés à des questions matérielles, tous les autres (par exemple ceux liés à la cohésion d'équipe) étant systématiquement écartés par les OS siégeant.

Le SNEPAP-FSU de la région Rhône-Alpes Auvergne continuera à porter auprès de la Direction Inter-régionale la voix de l'ensemble des personnels.

Nous sommes et restons un syndicat de proximité, nourrit par des actions et des revendications nationales !

Le secrétariat régional du SNEPAP-FSU

François DUPRE
Anne DEL PUPPO